

COMMUNE DE TAGSDORF

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 24 FEVRIER 2026 à 20H**

Date de la convocation : 17 février 2026

En fonction : 11 Sous la présidence de Mme Madeleine GOETZ, Maire

Présents : 7 M. Richard VONAU adjoint unique, M. René BOULANGER, M. René DANESI, Mme Laetitia KOENIG, M. Alexandre OTT, M. Vincent WIRTH

Excusés
avec pouvoir : 3 Mme Christelle OTT à M. Alexandre OTT
Mme Valentine FELLET à Mme Madeleine GOETZ
M. Louis FRISCHINGER à Mme Laetitia KOENIG

Excusé : 1 M. Quentin GALTIE

Secrétaire de séance

Le Conseil nomme secrétaire de séance Mme Nadia DOLECZIK, secrétaire de mairie.

**POINT I ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
15 DECEMBRE 2025**

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025 à l'unanimité des membres présents.

**POINT II DECISION PRISE PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL
MUNICIPAL (2026-01)**

En application de l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Locales, le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance des décisions prises sur le fondement de la délégation qu'il a consentie au Maire par délibération du 25 mai 2020 en vertu de l'article L. 2122-22 du même code.

Décision prise en application du point n°8 de la délégation permanente de pouvoirs :

N° de la décision	Désignation	Attributaire	Montant TTC	Date
2026-1	contrat d'entretien et de maintenance (contrôle semestriel) des aires de jeux pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois.	PONTIGGIA	672 TTC annuellement	29.01.26

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime :

- décide de prendre connaissance de l'acte pris par le Maire.

POINT III ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE 2025 (2026-2)

- Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2025 approuvant le budget primitif 2025 ;
-
- Vu la Décision Budgétaire Modificative n°1 du 15 décembre 2025 ;

Le maire présente le compte administratif de 2025, qui s'établit comme suit :

TOTAL DES RECETTES : 584 345,22

TOTAL DES DEPENSES : 453 861,45

EXCEDENT TOTAL : 130 483,77

Section de fonctionnement :

Dépenses : 223 510,56

Recettes :	392 123,02	dont excédent de 2024 reporté	88 470,52
		dont impôts et taxes	157 988,80
		dont dotations et participations	106 027,42
		dont taxe add. Sur droits de mutation	24 192,17

Excédent : 168 612,46

Section d'investissement :

Dépenses :	230 350,89	opérations d'investissement	152 680,03
		déficit 2024 reporté	54 892,45
		remboursement du capital de la dette à long terme	19 970,32
		opérations d'ordre comptables	2 808,09

Recettes :	192 222,20	excédent de fonctionnement 2024 capitalisé	101 350,41
		remboursement de la TVA	24 100,61
		subvention CEA Blasibrunnen	14 836,00
		subvention CEA Salle communale	35 607,00
		taxe d'aménagement	8 068,09
		opérations d'ordre comptables	8 260,09

Déficit : 38 128,69

D'où un excédent total de : 168 612,46 - 38 128,69 = **130 483,77 €**, avant la prise en compte des restes à réaliser en investissement.

Les opérations d'investissement 2025 sont les suivantes :

- Rénovation de la salle communale	94 951,69
- Blasibrunnen	31 790,08
- Restauration du clocher (acompte)	17 460,00
- Vidéosurveillance (2 ^{ème} phase)	3 230,76
- Climatisation du secrétariat	2 468,76
- Bancs publics (solde)	1 339,20
- Acquisitions de parcelles-fossés	1 439,54

TOTAL	152 680,03
--------------	-------------------

Le maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal siège sous la présidence de M. Richard VONAU, adjoint unique.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, il :

➤ approuve le résultat de l'exercice 2025 qui est de **130 483,77 €** avant prise en compte des restes à réaliser en investissement, c'est-à-dire les dépenses et les recettes déjà votées par le Conseil Municipal, mais non réalisées au 31 décembre 2025.

➤ prend acte que l'état de la dette au 31 décembre 2025 est de 125 385,78 € :

83 143,23 € pour les 2 ponts sur la rivière WAHLBACH
42 242,55 € pour l'acquisition de la maison 18 rue Principale

➤ constate que les opérations d'investissement suivantes sont à reprendre au budget 2026, dépenses et recettes pouvant être révisées à cette occasion :

	Articles budgétaires	N° de l'opération	Dénomination des opérations	Crédits à reporter au BP 2026
DEPENSES	2131	23	Restauration du clocher	40 740
	2113	25	Réfection aire de jeux	28 000
TOTAL DES DEPENSES A REPORTER				68 740

RECETTES	1322	23	Restauration du clocher	10 000
	13241	23	Restauration du clocher	18 103
	1328	23	Restauration du clocher	6 745
TOTAL DES RECETTES A REPORTER				34 848

➤ constate que les restes à réaliser se traduisent par un besoin de financement de $68\,740 - 34\,848 = 33\,892$

➤ adopte à l'unanimité le compte administratif 2025, dont le résultat après prise en compte des restes à réaliser en investissement, s'établit à : $130\,483,77 - 33\,892 = 96\,591,77$ euros.

POINT IV AFFECTATION DES RESULTATS (2026-3)

Le Conseil municipal a approuvé le Compte Administratif 2025 avec un excédent de fonctionnement de 168 612,46 € et un déficit d'investissement de 38 128,69 €, avant prise en compte des restes à réaliser, qui se chiffrent à 33 892 euros.

En conséquence, la part de l'excédent de fonctionnement à affecter obligatoirement à la section d'investissement est de : $38\,128,69 + 33\,892 = 72\,020,69$.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal unanime décide

d'affecter l'excédent de fonctionnement 2025 comme suit pour le budget de 2026 :

- **72 020,69** euros à l'article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » c'est-à-dire mis en investissement
- **96 591,77** à l'article R002 « Excédent de fonctionnement reporté », c'est-à-dire $168\,612,46 - 72\,020,69$.

POINT V COMPTE DE GESTION 2025 DU TRESORIER (2026-4)

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2025 a été réalisé par le Trésorier et le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et le compte de gestion du Trésorier,

et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le compte de gestion du Trésorier de l'exercice 2025.

POINT VI TABLEAUX FINANCIERS DE 2025

Le Maire remet aux membres du Conseil Municipal et commente 4 tableaux financiers :

1. Charges intercommunales de fonctionnement 2025
2. Dépenses 2025 de Tagsdorf-Heiwiller-Schwoben pour la maternelle, l'école et le collège
3. Dépenses 2025 pour le stade de football
4. Participation 2025 des Communes au SIVU des Sapeurs-Pompiers et au SDIS.

POINT VII LE POINT SUR LES AFFAIRES TERMINEES, EN COURS, A VENIR

7.1 Restauration du clocher et travaux d'entretien de la toiture

La restauration du clocher de l'église se poursuit. Le chantier a pris du retard suite à des priorités données par l'entreprise à d'autres chantiers et aux mauvaises conditions météorologiques.

La commune profitera de la mise en place de l'échafaudage pour traiter les ardoises du clocher par pulvérisation d'une solution anti-mousse à action prolongée, produit fongicide et hydrofuge qui empêchera la survenue de lichens, algues, champignons...

Le devis se monte à 1200 € TTC. Les communes de Heiwiller et Schwoben ont donné leur accord verbal à ce projet, au vu de l'état des ardoises.

7.2 Réfection de l'aire de jeux

La demande de subvention DETR a été déposée auprès de la préfecture le 22 décembre 2025.

Concernant l'état d'avancement du dossier de subvention DETR relatif au remplacement des sols amortissants de l'aire de jeux (montant HT de 22 990 €), la préfecture nous informe que ce dossier est actuellement en cours d'instruction. Elle précise qu'aucune décision ne pourra être communiquée avant la prochaine commission départementale des élus, qui devrait se tenir d'ici le mois de mai prochain.

Les travaux peuvent cependant être entrepris sans compromettre la demande de subvention.

7.3 Etude du Moosgraben

Le syndicat mixte a repris attache avec la commune début janvier à ce sujet.

La finalisation de l'étude est toujours en cours.

Des solutions doivent être proposées pour essayer de limiter les problématiques d'érosion et d'incision du cours d'eau.

Une des propositions du syndicat concernerait la mise en place de fascines, en travers du cours d'eau, afin d'agir comme un "peigne". L'idée serait d'en disposer régulièrement afin de filtrer les eaux et retenir les plus gros galets et réduire ainsi le phénomène d'érosion.

Non-satisfaite de cette solution, Madame le Maire propose une nouvelle rencontre sur place afin de rediscuter du reprofilage du fossé et empêcher son surcreusement.

Nous restons dans l'attente du retour de l'étude complète et d'une proposition de rendez-vous.

7.4 Travaux rue de la Vallée

À la suite du dernier conseil municipal et après analyse des devis réceptionnés, la commune a sollicité la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) qui recommande de retenir l'entreprise EUROVIA pour les raisons suivantes :

- Offre présentant le meilleur rapport qualité/prix ;
- Entreprise qui réalisera le revêtement, garantissant ainsi une meilleure maîtrise des délais et des garanties ;
- EUROVIA est un partenaire habituel de la CEA sur de nombreux marchés, reconnu pour son sérieux et sa fiabilité.

La CEA a confirmé que le revêtement est bien inscrit au budget 2026, conformément à l'engagement pris.

POINT VIII MOTION POUR REAFFIRMER L'APPARTENANCE DE LA COMPETENCE « DISTRIBUTION D'ELECTRICITE » AU BLOC COMMUNAL (2026-05)

Le futur acte de décentralisation risque de faire évoluer la gouvernance des réseaux d'électricité et de gaz au profit des départements, alors que cette compétence relève aujourd'hui du bloc communal.

Dans le droit commun, l'autorité organisatrice de la distribution d'énergie (AODE) relève du bloc communal, souvent exercée par les syndicats d'énergie. Cette organisation de proximité a fait ses preuves : elle sécurise les concessions en cours, permet de programmer les investissements nécessaires (modernisation des réseaux, enfouissements, raccordements, transition énergétique) et garantit une solidarité entre communes, notamment au bénéfice des zones rurales.

Le conseil d'administration de la FNCCR s'est réuni le 11 décembre dernier et propose aux Syndicats qui le souhaitent d'adopter une motion **contre le projet du gouvernement** de reconnaître le rôle de chef de file des réseaux de distribution d'électricité et de gaz aux départements.

Cette motion a été adoptée à l'unanimité lors du Comité Syndical du 16 décembre 2025 à Bantzenheim.

Madame le Maire présente la motion qui demande au Gouvernement :

- de renoncer à faire du département le chef de file en matière de distribution d'électricité et de gaz.
- de maintenir cette compétence comme une responsabilité exclusive du bloc communal (hors exceptions existantes).
- pour le gaz, d'engager un regroupement du pouvoir concédant à l'échelle départementale, sous l'autorité du préfet, sur un modèle similaire à celui adopté pour l'électricité en 2006.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- d'autoriser Madame le Maire à signer la motion

POINT IX DIVERS

7.1 Elections

La liste des assesseurs au bureau de vote est en cours d'élaboration. La date limite de dépôt de liste est fixée au 26 février 2026.

7.2 Vente de tulipes

La vente est prévue du 26 au 29 mars.

7.3 journée citoyenne

La journée citoyenne est prévue le 30 mai 2026. La date reste à confirmer par la prochaine équipe municipale.

La séance est levée à 21h45.

Le secrétaire de séance
Nadia DOLECZIK

Le Maire
Madeleine GOETZ